

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-neuf, le 15 novembre à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le mardi 29 octobre 2019, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.
Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 8

Serge ARLOT, Andrée BOCQUERAZ, Michel BRUN, Nicole FAURE, Julien FIAT, Monique FIAT, Gilles GUINARD, Marcel RUINAT

Absents excusés : 2

Morgan FAURE
Émilie SALVI

Procurations : 0

Votants : 8

Andrée BOCQUERAZ a été élue secrétaire de séance.

Délibération n°20191115-06 : Déneigement des voies communales : entreprise à retenir

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération n°20190430-05 du 30 avril 2019 par laquelle il a été décidé de recourir à un groupement de commande avec la Communauté de communes de l'Oisans (CCO) pour recruter un prestataire pour le déneigement des voies communales. Conformément aux dispositions de la convention, c'est la commission d'appel d'offres de la Communauté de communes qui a la charge d'étudier les candidatures et offres, et de retenir le prestataire le mieux-disant au regard des critères énoncés.

À l'issue de la consultation, c'est la société *SE de l'entreprise FIAT* qui été retenue ; il convient désormais que le Conseil municipal d'Ornon accepte l'offre de ce prestataire et signe avec celui-ci l'acte d'engagement. Les conditions financières de cet engagement sont présentées ci-dessous.

N°	DESIGNATION DES PRESTATIONS	UNITÉ	PU HT
1	Coût astreinte (mensuel)	forfait	1 450,00 €
2	Coût intervention prestation salage (fourniture comprise)	heure	100,00 €
3	Coût intervention prestation déneigement	heure	55,00 €
4	Abattage d'arbre	unité	150,00 €

Monsieur Julien FIAT et Madame Monique FIAT, intéressés par la décision, ne prennent part ni à la délibération, ni au vote.

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré,
à l'unanimité des votants autorisés,

retient l'offre de la société *Se de l'entreprise FIAT* selon les conditions présentées ci-dessus et dans les documents constitutifs du marché,

et **charge** Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches relatives à la mise en œuvre de cette décision.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
au registre sont les signatures,
pour expédition conforme.*

**Le Maire,
Nicole FAURE**